



Aujourd'hui, 15 février, la municipalité de Sainte-Flavie se retrouve en zone orange. Il est donc important de respecter les mesures émises par le gouvernement.

Nous vous rappelons que les services essentiels à la population sont toujours assurés avec rigueur et constance. Le personnel du département des travaux publics (aqueduc et eaux usées et voirie) est en fonction et l'ensemble des services se poursuit à 100%.

Tel que recommandé, l'accès public à nos bureaux municipaux est fermé en respect des consignes de distanciation sociale. Cependant, tous les services sont maintenus et offerts par téléphone, courriel et vidéoconférence.

Bibliothèque Olivar-Asselin



La bibliothèque Olivar-Asselin est maintenant ouverte au public. Le port du masque est obligatoire et la limite de personnes à l'intérieur doit être respectée. Les demandes spéciales sont acceptées ainsi que les nouvelles demandes d'adhésion.

Les usagers de la bibliothèque qui souhaitent utiliser les services virtuels durant la pandémie et qui n'auraient pas en main leur carte (avec numéro à 14 chiffres ainsi que leur NIP) sont priés d'écrire à crsbp@crsbp.net en fournissant les informations suivantes : Nom et prénom, téléphone, adresse de courriel, date de naissance.

Tenez-vous au courant des dernières nouvelles via le groupe Facebook *Bibliothèque Olivar-Asselin de Sainte-Flavie (BOA)*.

AVIS PUBLIC

**Aux personnes intéressées par le projet de règlement
modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Flavie**

**CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2021-04 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 2011-04
AFIN DE PERMETTRE AU CŒUR DU VILLAGE, DANS LES ZONES MTF (MULTIFONCTIONNELLES),
L'EXPLOITATION SIMULTANÉMENT DES COMMERCES DE VENTE AU DÉTAIL DE PRODUITS
ALIMENTAIRES ET LA VENTE AU DÉTAIL DE PRODUITS DIVERS COMBINÉS OU NON
À UN LOGEMENT EN PLUS DE L'USAGE SERVICE D'HÔTELLERIE OU SERVICE DE RESTAURATION.
AINSI, PERMETTRE À LA FOIS À UN IMMEUBLE L'USAGE HABITATION X ET LES USAGES
COMMERCIAUX MULTIPLES.**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de Sainte-Flavie tiendra une consultation publique écrite selon la procédure prévue aux Arrêtés numéros 2020-033, 2020-049 et 2020-074 des ministres de la Santé et des Services sociaux. Cette consultation écrite de 15 jours portera sur le projet de règlement 2021-04, adopté le 1^{er} février 2021, dans le but de modifier le Règlement de zonage 2011-04.

- L'objectif de ce projet de règlement est de permettre au cœur du village, dans les zones MTF (Multifonctionnelles), l'exploitation simultanément des commerces de *Vente au détail de produits alimentaires* et la *Vente au détail de produits divers combinés ou non* à un logement en plus de l'usage *Service d'hôtellerie* ou *Service de restauration*. Ainsi, permettre à la fois à un immeuble l'usage HABITATION X et les usages commerciaux multiples.
- Les zones concernées sont situées :
 - Au cœur du noyau villageois flavien comprenant les zones 10 (MTF), 14 (MTF), 19 (MTF) et 30 (MTF).
- Le projet de règlement 2021-04 modifiant le règlement de zonage 2011-04 est susceptible d'approbation référendaire.
- Une **présentation visuelle** du projet de règlement est disponible sur [la page Facebook de la Municipalité de Sainte-Flavie](#).
- Vos représentations ou commentaires écrits sur le projet de règlement 2021-04 peuvent être adressés à la Municipalité, **du 15 février 2021 au 1^{er} mars 2021, 16 heures**, en écrivant à la soussignée à l'adresse courriel suivante:

direction@sainte-flavie.net

ou au 775, route Flavie-Drapeau
Sainte-Flavie (Québec) G0J 2L0

- Le projet de règlement 2021-04 faisant l'objet du présent avis et le croquis illustrant les zones concernées peuvent être consultés et toute personne intéressée peut obtenir des renseignements en communiquant avec la soussignée durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00.

DONNÉ À SAINTE-FLAVIE, CE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-ET-UN


Julie Dubé
Directrice générale, greffière et secrétaire-trésorière

ÉROSION CÔTIÈRE ET CADRE DE PRÉVENTION : Questions-Réponses !

Le CPS, c'est quoi ? Le Cadre de Prévention de Sinistres (CPS) est un **programme de prévention** face à différents risques notamment les risques liés à l'érosion et submersion côtière. Il vise à offrir aux propriétaires riverains dont la résidence principale est fortement exposée aux risques côtiers, une indemnité financière pour la relocalisation de façon préventive ou une allocation de départ. Il cible **uniquement les résidences principales** le long du littoral qui présente un indice de vulnérabilité très élevé face à l'érosion et à la submersion côtière.

Parle-t-on d'expropriation ? Non, le CPS est un programme de prévention. **Le propriétaire n'a aucune obligation d'accepter l'aide financière du programme** et de se relocaliser. **Aucun propriétaire n'est obligé de rétrocéder sa résidence à la Municipalité.** Chaque propriétaire est libre de prendre la meilleure décision qui lui convient et est accompagné par la Municipalité dans son choix, quel qu'il soit.

Aujourd'hui, on en est où ? Au 1^{er} février 2021, on parle de 25 résidences ciblées qui se sont vu offrir l'aide financière. 16 propriétaires ont accepté l'offre, trois ont choisi de la refuser et trois ont été déclarées non admissibles au programme selon les critères du MSP. Au cours de l'hiver, d'autres propriétaires seront approchées.

Que vont devenir les terrains laissés vacants ? Ces terrains deviennent inconstructibles. La Municipalité en devient propriétaire. Leur devenir est pour l'instant en discussion au niveau du Conseil municipal. Des informations seront publiées lorsque les décisions seront prises. Pour l'instant, nous ne pouvons vous dire s'ils seront mis en vente ou non.

Si je n'ai pas le droit au CPS, existe-t-il d'autres programmes pour m'aider en cas de sinistre ? Oui. Le MSP a un programme d'aide aux sinistrés.

Plus d'informations au lien suivant :

<https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/obtenir-aide-sinistre/aide-financiere-proprietaires-locataires>



Appel de dossiers

Galerie d'art du Vieux Presbytère de Sainte-Flavie

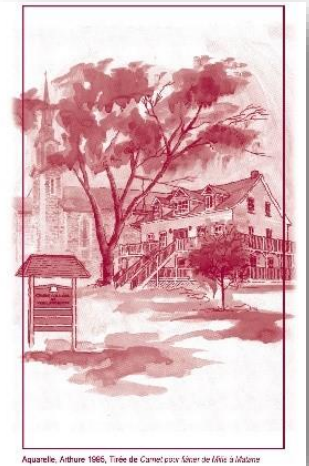
Pour obtenir le document de candidature complet ou pour plus d'informations communiquez avec Ariane.

Téléphone : 418 775-7050, poste 2612

Courriel : activites@sainte-flavie.net

Veillez faire parvenir votre dossier d'ici le 5 mars 2021.

SAISON ESTIVALE 2021



Aquarelle, Aquarelle 1966, Tirée de l'album des Œuvres de l'abbé de Sainte-Flavie



Jardin communautaire

Cinq jardinets sont disponibles au jardin communautaire de Sainte-Flavie pour l'été 2021. La grandeur d'un terrain est de 20x20 pieds et le coût est de 10\$ pour la saison.

Vous êtes intéressé? Écrivez au activites@sainte-flavie.net